MOTIFS
DES PRINCES FRANÇOIS,
OU
LETTRE
DE MONSIEUR
ET DE M. LE COMTE D'ARTOIS,
AU ROI LEUR FRERE.

AVEC

LA DÉCLARATION
SIGNÉE A PILNITZ LE 27 AOUST 1791,
PAR L'EMPEREUR ET LE ROI DE PRUSSE.

LETTRE AU ROI,

PAR MM. le Prince de CONDÉ, le Duc de BOURBON
& le Duc d'ANGUIEN.

Case FRC 5665

A PARIS,
Chez LAURENT, Libraire, rue de la Harpe, N°. 18.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

SIRE, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR,

LORSQUE l'Aſſemblée qui vous doit l'exiſtence, & qui ne l'a fait ſervir qu'à la deſtruction de votre pouvoir, ſe croit au moment de conſommer ſa coupable entrepriſe; lorſqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre Capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main; lorſqu'elle oſe enfin vous préſenter l'option, ou de ſouſcrire des décrets qui feroient le malheur de vos peuples, ou de ceſſer d'être roi : nous nous empreſſons d'apprendre à VOTRE MAJESTÉ que les puiſſances dont nous avons réclamé pour Elle le ſecours, ſont déterminées à y employer leurs forces, & que l'Empereur & le Roi de Pruſſe viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le ſage Léopold, auſſi-tôt après avoir aſſuré la tranquillité de ſes Etats & amené celle de l'Europe, a ſigné cet engagement à Pilnitz, le 27 du mois dernier, conjointement avec le digne ſucceſſeur du grand Fréderic; ils en ont remis l'original entre nos mains; & pour le faire parvenir à votre connoiſſance, nous le ferons imprimer à la ſuite de cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la ſeule voie de communication dont vos cruels oppreſſeurs n'aient pu nous priver.

Les autres Cours ſont dans les mêmes diſpoſitions que celles de Vienne & Berlin. Les Princes & Etats de l'Empire ont déja proteſté dans des actes authentiques, contre les léſions faites à des droits qu'ils ont réſolus de ſoutenir avec

vigueur. Vous ne sauriez douter, SIRE, du vif intérêt que les Rois Bourbons prennent à votre situation, leurs majestés Catholiques & Siciliennes en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux sentimens du Roi de Sardaigne, notre beau-pere, ne peuvent être incertains. Vous avez droit de compter sur ceux des Suisses, les bons & anciens amis de la France. Jusques dans le fond du Nord, un Roi magnanime veut aussi contribuer à rétablir votre autorité ; & l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'est étranger ne laissera pas échapper celle de défendre la cause de tous les Souverains.

Il n'est point à craindre que la Nation Britannique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle trouve juste, & trop éclairée pour ne pas desirer ce qui intéresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux vues de cette noble & irrésistible Confédération.

Ainsi, dans vos malheurs, SIRE, vous avez la consolation de voir toutes les Puissances conspirer à les faire cesser, & votre fermeté dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entiere.

Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions qu'en intéressant votre sensibilité, voudront sans doute vous faire envisager l'aide des puissances étrangeres comme pouvant devenir funeste à vos sujets ; ce qui n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en vue hostile & vous peindront le Royaume inondé de sang, déchiré dans toutes ses parties, menacé de démembremens. C'est ainsi qu'après avoir toujours employé les plus fausses alarmes pour causer les

maux les plus réels, ils veulent se servir encore du même moyen pour les perpétuer. C'est ainsi qu'ils esperent faire supporter les fléaux de leur odieuse tyrannie, en faisant croire que tout ce qui la combat conduit au plus dur esclavage.

Mais, SIRE, les intentions des Souverains qui vous donneront des secours, sont aussi droites, aussi pures que le zele qui nous les a fait solliciter; elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'état, ni pour vos peuples. Ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre le plus signalé de tous les services que de les arracher au despotisme des démagogues & aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez assurer plus que jamais la liberté de vos sujets, quand des séditieux vous ont ravi la vôtre : ce que nous faisons pour parvenir à vous la rendre, avec la mesure d'autorité qui vous appartient légitimement, ne peut être suspect de volonté oppressive. C'est au contraire venger la liberté, que de réprimer la licence; c'est affranchir la nation, que de rétablir la force publique sans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, SIRE, sont les vôtres; le même esprit de modération & de bienfaisance qui caractérise toutes vos actions, sera toujours la regle de notre conduite; il est l'ame de toutes nos démarches auprès des cours étrangeres, & dépositaires des témoignages positifs des vues aussi généreuses qu'équitables qui les animent, nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autres desirs, que de vous remettre en possession du gouvernement de vos Etats, pour que vos peuples puissent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez destinés.

Si les rebelles opposent à ce desir une résis-

tance opiniâtre & aveugle, qui force les armées étrangeres de pénétrer dans le royaume, eux ſeuls les y auront attirées; ſur eux ſeuls réjailliroit le ſang coupable qu'il ſeroit néceſſaire de répandre, la guerre ſeroit leur ouvrage : le but des puiſſances confédérées n'eſt que de ſoutenir la partie ſaine de la nation, contre la partie délirante, & d'éteindre au ſein du Royaume le volcan de fanatiſme dont les éruptions propagées menacent tous les Empires.

D'ailleurs, SIRE, il n'y a pas lieu de croire que les François, quelque ſoin qu'on prenne d'enflammer leur bravoure naturelle, en exaltant, en électriſant toutes les têtes par des preſtiges de patriotiſme & de liberté, veuillent long-temps ſacrifier leur repos, leurs biens & leur ſang pour ſoutenir une innovation extravagante, qui n'a fait que des malheureux. L'ivreſſe n'a qu'un temps; les ſuccès du crime ont des bornes; & on ſe laſſe bientôt des excès; quand on en eſt ſoi-même victime. Bientôt on ſe demandera pourquoi l'on ſe bat, & l'on verra que c'eſt pour ſervir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on mépriſe, contre un Roi qui s'eſt toujours montré juſte & humain; pourquoi l'on ſe ruine, & l'on verra que c'eſt pour aſſouvir la cupidité de ceux qui ſe ſont emparés de toutes les richeſſes de l'état, qui en font le plus déteſtable uſage, & qui, chargés de reſtaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abîme épouvantable; pourquoi l'on viole les devoirs les plus ſacrés, & l'on verra que c'eſt pour devenir plus pauvres, plus ſouffrants, plus vexés, plus impoſés qu'on ne l'avoit jamais été; pourquoi on bouleverſe l'ancien gouvernement, & l'on

verra que c'eſt dans le vain eſpoir d'en introduire un, qui, s'il étoit praticable, ſeroit mille fois plus abuſif, mais dont l'exécution eſt abſolument impoſſible ; pourquoi l'on perſécute les Miniſtres de Dieu, & l'on verra que c'eſt pour favoriſer les deſſeins d'une ſecte orgueilleuſe qui a réſolu de détruire toute religion, & par conſéquent de déchaîner tous les crimes.

Déja même toutes ces vérités ſont devenues ſenſibles ; déja le voile de l'impoſture ſe déchire de toutes parts, & les murmures contre l'Aſſemblée qui a uſurpé tous les pouvoirs & anéanti tous les droits, s'étendent d'une extrémité du royaume à l'autre.

Ne jugez pas, SIRE, de la diſpoſition du plus grand nombre, par les mouvements les plus turbulents ; ne jugez pas le ſentiment national d'aprés l'inaction de la fidélité & ſon apparente indifférence. Lorſque vous fûtes arrêté à Varennes, & qu'une troupe de ſatellites vous reconduiſit à Paris, l'effroi glaçoit alors tous les eſprits, & faiſoit régner un morne ſilence. Ce qu'on vous cache, ce qui dénote bien mieux le changement qui s'eſt fait & ſe fait de jour en jour dans l'opinion, ce ſont les marques de mécontentement qui percent dans toutes les provinces, & qui n'attendent qu'un appui pour éclater davantage ; c'eſt la demande que pluſieurs départemens viennent de former, pour que l'Aſſemblée ait à rendre compte des ſommes immenſes qu'elle a dilapidées depuis ſa geſtion ; c'eſt la frayeur que ſes chefs laiſſent appercevoir, & leurs tentatives réitérées pour entrer en accommodement ; ce ſont les plaintes du commerce & l'exploſion récente du déſeſpoir de nos

Colonies; c'eſt enfin la pénurie abſolue du numéraire, le refus des contribuables de payer les impôts, l'attente d'une banqueroute prochaine, la défection des troupes qui, victimes de tous les genres de ſéductions, commencent à s'en indigner, & le progrès toujours croiſſant des émigrations. Il eſt impoſſible de ſe méprendre à de pareils ſignes, & leur notoriété eſt telle, que l'audace même des ſéducteurs du peuple ne ſauroit en conteſter la vérité.

Ne croyez donc pas, SIRE, aux exagérations des dangers par leſquelles on s'efforce de vous effrayer. On ſait que, peu ſenſible à ceux qui ne menaceroient que votre perſonne, vous l'êtes infiniment à ceux qui tomberoient ſur vos Peuples, ou qui pourroient frapper des objets chers à votre cœur; & c'eſt ſur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuellement, en même temps qu'on a l'impudence de vanter votre liberté. Mais depuis trop long-temps on abuſe de cet artifice, & le moment eſt venu de rejeter ſur les factieux qui vous outragent, l'arme de la terreur qui juſqu'ici a fait toute leur force.

Les grands forfaits ne ſont point à craindre, lorſqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition terrible. Tout Paris ſait, tout Paris doit ſavoir, que ſi une ſcélérateſſe fanatique ou ſoudoyée, oſoit attenter à vos jours ou à ceux de la Reine, des armées puiſſantes chaſſant devant elles une milice foible par indiſcipline, & découragée par les remords, viendroient auſſi-tôt fondre ſur la ville impie qui auroit attiré ſur elle la vengeance du Ciel & l'indignation de l'Univers. Aucun des

coupables ne pourroit alors échapper aux plus rigoureux ſupplices : donc aucun d'eux ne voudra s'y expoſer.

Mais ſi la plus aveugle fureur armoit un bras parricide, vous verriez, SIRE, n'en doutez pas, des milliers de Citoyens fideles, ſe précipiter autour de la Famille Royale, vous couvrir, s'il le falloit, de leurs corps, & verſer tout leur ſang pour défendre le vôtre.... Eh! pourquoi ceſſeriez-vous de compter ſur l'affection d'un Peuple dont vous n'avez pas ceſſé un ſeul moment de vouloir le bonheur?

Le François ſe laiſſe facilement égarer, mais facilement auſſi il rentre dans la route du devoir : ſes mœurs ſont naturellement trop douces pour que ſes actions ſoient long-temps féroces, & ſon amour pour ſes Rois eſt trop enraciné dans ſon cœur, pour qu'une illuſion funeſte ait pu l'en arracher entiérement.

Qui pourroit être plus porté que nous à concevoir des alarmes ſur la ſituation d'un Frere tendrement chéri? Mais au dire même de vos plus téméraires oppreſſeurs, ce refus du réſumé conſtitutionnel que nous apprenons vous avoir été préſenté par l'Aſſemblée, le 3 de ce mois, ne vous expoſeroit qu'au danger d'être deſtitué par elle de la royauté.

Or ce danger n'en eſt pas un. Qu'importe que vous ceſſiez d'être Roi aux yeux des factieux, lorſque vous le ſeriez plus ſolidement & plus glorieuſement que jamais, aux yeux de toute l'Europe & dans le cœur de tous vos ſujets fideles? Qu'importe que par une entrepriſe inſenſée, on oſât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres, lorſ-

que les forces combinées de toutes les puiſſances ſont préparées pour vous y maintenir & punir les vils uſurpateurs qui en auroient ſouillé l'éclat ?

Le danger ſeroit bien plus grand, ſi en paroiſſant conſentir à la diſſolution de la Monarchie, vous paroiſſiez affoiblir vos droits perſonnels aux ſecours de tous les Monarques, & ſi vous ſembliez vous ſéparer de la cauſe des Souverains en conſacrant une doctrine qu'ils ſont obligés de proſcrire. Le péril augmenteroit en proportion de ce que vous montreriez moins de confiance dans les moyens préſervateurs; il augmenteroit à meſure que l'impreſſion du caractere auguſte qui fait trembler le crime aux pieds de la Majeſté Royale dignement ſoutenue, perdroit de ſa force; il augmenteroit lorſque l'apparence de l'abandon des intérêts de la religion pourroit exciter la fermentation la plus redoutable; il augmenteroit enfin, ſi vous réſignant à n'avoir plus que le vain titre d'un Roi ſans pouvoir, vous paroiſſiez, au jugement de l'univers, abdiquer la couronne dont chacun ſait que la conſervation exige celle des droits inaliénables qui y ſont eſſentiellement inhérents.

Le plus ſacré des devoirs, SIRE, ainſi que le plus vif attachement, nous portent à mettre ſous vos yeux toutes ces conſéquences dangereuſes de la moindre apparence de foibleſſe, en même-temps que nous vous préſentons la maſſe des forces impoſantes qui doit être la ſauve-garde de votre fermeté.

Nous devons encore vous annoncer, & même nous jurons à vos pieds que ſi des motifs qu'il nous eſt impoſſible d'appercevoir, mais qui ne

pourroient avoir pour principe que l'excès de la violence & une contrainte qui pour être déguisée n'en seroit que plus cruelle, forçoient votre main de souscrire une acceptation que votre cœur rejette, que votre intérêt & celui de vos peuples repoussent, & que votre devoir de Roi vous interdit expressément, nous protesterions, à la face de toute la terre, & de la maniere la plus solemnelle, contre cet acte illusoire, & tout ce qui pourroit en dépendre ; nous démontrerions qu'il est nul par lui-même, nul par le défaut de liberté, nul par le vice radical de toutes les opérations de l'Assemblée usurpatrice qui, n'étant pas Assemblée d'Etats-généraux, n'est rien. Nous sommes fondés sur les droits de la Nation entiere, à rejeter des décrets diamétralement contraires à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers ; & nous désavouerions pour elle des mandataires infideles qui, en violant ses ordres & transgressant la mission qu'elle leur avoit donnée, ont cessé d'être ses représentans. Nous soutiendrons, ce qui est évident, qu'ayant agi contre leur titre, il ont agi sans pouvoir, & que ce qu'ils n'ont pu faire légalement, ne peut être accepté validement.

Notre protestation signée avec Nous, par tous les Princes de votre sang qui nous sont réunis, seroit commune à toute la maison de Bourbon à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions pour vous-même, SIRE, en protestant pour vos Peuples, pour la religion, pour les maximes fondamentales de la monarchie, & pour tous les ordres de l'Etat.

Nous protesterions pour vous & en votre nom; contre ce qui n'en auroit qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires; & nous exprimerions vos vrais sentimens tels qu'ils sont consignés au serment de votre avénement au Trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entiere, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres; & votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos peuples, qui dans leur délire ne peuvent appercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux, & aux pieds duquel on les a fait jurer vainement, leur deviendroit funeste. Lorsque ces peuples ne connoissant plus ni leur chef légitime, ni leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à leur perte; lorsqu'aveuglés par de trompeuses promesses, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de leur repos, les principes de leur subsistance & tous les liens de leur association civile, il faut en réclamer pour eux le rétablissement, il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos peres, qui est attaquée dans ses dogmes & dans son culte comme dans ses Ministres; & suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment, vos devoirs de

Fils aîné de l'Eglise, nous prendrions en votre nom, la défense de ses droits, nous nous opposerions a des spoliations qui tendent à l'avilir, nous nous éleverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des horreurs du schisme, & nous professerions hautement notre attachement inaltérable aux regles ecclésiastiques admises dans l'Etat, desquelles vous avez juré de maintenir l'observation.

Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie dont il ne vous est pas permis, SIRE, de vous départir; que la nation elle-même a déclaré inviolables, & qui seroient totalement renversées par les décrets qu'on vous présente; spécialement par ceux qui en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la royauté même; par ceux qui en détruisent tous les soutiens en supprimant tous les rang intermédiaires; par ceux qui, en nivelant tous les états, anéantissent jusqu'au principe de l'obéissance; par ceux qui enlevent au Monarque les fonctions les plus essentielles du gouvernement monarchique ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils lui laissent; par ceux enfin, qui ont armé le Peuple, qui ont annullé la force publique, & qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire.

Nous protesterions pour tous les ordres de l'Etat, parce que indépendamment de la suppression intolérable & impossible, prononcée contre les deux premiers ordres, tous ont été lésés, vexés, dépouillés; & nous aurions à réclamer tout à la fois les droits du Clergé, qui n'a voulu montrer une ferme & généreuse résistance que

pour les intérêts du Ciel & les fonctions du saint Ministere ; les droits de la Noblesse, qui, plus sensible aux outrages faits au Trône dont elle est l'appui qu'à la persécution qu'elle éprouve, sacrifie tout pour manifester par un zele éclatant, qu'aucun obstacle ne peut empêcher un Chevalier François de demeurer fidele à son Roi, à sa Patrie, à son honneur ; les droits de la Magistrature qui regrette, beaucoup plus que la privation de son état, de se voir réduite à gémir en silence de l'abandon de la justice, de l'impunité des crimes & de la violation des Loix dont elle est essentiellement dépositaire ; enfin les droits des possesseurs quelconques, puisqu'il n'est point en France de propriété qui ait été respectée, point de Citoyens honnêtes qui n'aient souffert.

Comment pourriez-vous, SIRE, donner une approbation sincere & valide à la prétendue Constitution qui a produit tant de maux ?

Dépositaire usufruitier du Trône que vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

Défenseur né de la Religion de vos états, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, ni abandonner ses Ministres à l'opprobre.

Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction essentiellement royale de la leur faire rendre par des Tribunaux légalement constitués, & d'en surveiller vous-même l'administration.

Protecteur des droits de tous les ordres, & des possessions de tous les particuliers, vous ne

pouvez pas les laiſſer violer & anéantir par la plus arbitraire des oppreſſions.

Enfin, Pere de vos Peuples, vous ne pouvez pas les livrer au déſordre & à l'anarchie.

Si le crime qui vous obſede, & la violence qui vous lient les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs ſacrés, ils n'en ſont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, & nous accomplirions votre volonté réelle, en ſuppléant autant qu'il eſt en nous, à l'impoſſibilité où vous ſeriez de l'exercer.

Duſſiez-vous même nous le défendre, & fuſſiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenſes évidemment contraires à vos ſentimens, puiſqu'elles le ſeroient aux premiers de vos devoirs, ces défenſes ſorties du ſein de votre captivité, qui ne ceſſera réellement que quand vos peuples ſeront rentrés dans le devoir, & vos troupes ſous votre obéiſſance ; ces défenſes qui ne pourroient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre ſortie, & que vous avez déſavoué enſuite ; ces défenſes enfin qui ſeroient imprégnées de la même nullité que l'acte approbatif contre lequel nous ſerions obligés de proteſter, ne pourroient certainement pas nous faire trahir notre devoir, ſacrifier vos intérêts & manquer à ce que la France auroit droit d'exiger de nous en pareille circonſtance. Nous obéirions, SIRE, à vos véritables commandemens, en réſiſtant à des défenſes extorquées, & nous ſerions ſûrs de votre approbation, en ſuivant les loix de l'honneur. Notre parfaite ſoumiſſion vous eſt trop connue pour que jamais elle vous paroiſſe douteuſe. Puiſſions-nous être bientôt au

moment heureux où, rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans vos bras, y renouveller l'hommage de notre obéiſſance, & en donner l'exemple à tous vos Sujets!

NOUS SOMMES,

SIRE, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR;

DE VOTRE MAJESTÉ,

Très-humbles & très-obéiſſans Freres, Serviteurs & Sujets,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

Au Château de Schon burnſluſt près Coblence, le 12 Septembre 1791.

SIRE,

Vos auguſtes Freres ayant bien voulu nous communiquer la lettre qu'ils adreſſent a VOTRE MAJESTÉ, nous permettre de lui atteſter nous-mêmes que nous adhérons de cœur & d'eſprit à tout ce qu'elle renferme; que nous ſommes pénétrés des mêmes ſentimens, animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes réſolutions: le zele dont ils nous donnent l'exemple eſt inſéparable du ſang qui coule dans nos veines, de ce ſang toujours prêt à ſe répandre pour le ſervice de l'Etat; François & Bourbons juſqu'au fond de l'ame, quelle doit être notre indigation, lorſque nous voyons de vils factieux ne répondre à vos bienfaits que par des attentats, inſulter à la Majeſté Royale, fronder toutes les Souverainetés, fouler aux pieds les Loix divines & hu-

maines, & prétendre asseoir leur monstrueux système sur les ruines de notre antique Constitution? Toutes nos démarches, SIRE, sont guidées par des Princes dont la sagesse égale la valeur & la sensibilité. En suivant leurs pas, nous sommes sûrs de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur; & c'est sous leurs nobles auspices, que nous renouvellons entre vos mains, comme Princes de votre sang, & comme gentilshommes François, le serment de mourir fideles à votre service. Nous périrons tous plutôt que de souffrir le triomphe du crime, l'avilissement du Trône & le renversement de la Monarchie.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéissans & très-fideles serviteurs & sujets,

Louis-Joseph de Bourbon.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon.

A Vorms, ce 12 Septembre.

DÉCLARATION

Signée en commun par l'Empereur & le Roi de Prusse, le 27 Août 1791.

SA Majesté l'Empereur & Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant entendu les desirs & représentations de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, se déclarent conjointement, qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le Roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles esperent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les Puissances dont le secours est réclamé, & qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des Souverains & au bien-être de la Nation Françoise. Alors & dans ce cas, leursdites Majestés l'Empereur & le Roi de Prusse sont résolus d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé & commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

A Pilnitz, le 27 Août 1791.

Signés

LÉOPOLD & FRÉDERIC-GUILLAUME.

795